



DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

Reims, le 3 novembre 2025

Les Actionnaires de la Société sont convoqués le lundi 24 novembre 2025, à 15 heures à 51100 REIMS - 5, Place Général Gouraud, en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire.

L'ensemble des documentations d'information pour y participer est mis à la disposition des Actionnaires au siège administratif de la Société au 5, Place Général Gouraud – BP 1049 à 51689 REIMS Cedex 2 et sur son site Internet (<http://www.vrankenpommery.com>) :

- Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée (Ci-après)
- L'Ordre du jour
- Le Texte des Résolutions
- Le nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social au 20 octobre 2025, date de la publication de l'avis préalable à l'Assemblée (Ci-après)
- Le formulaire de vote par correspondance (Ci-après)



VRANKEN-POMMERY MONOPOLE - SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 134 056 275 EUROS

5, PLACE GÉNÉRAL GOURAUD - BP 1049 - 51689 REIMS CEDEX 2 - TÉL. : 33 (0)3 26 61 62 63 - FAX : 33 (0)3 26 61 63 88

348 494 915 RCS REIMS - SIRET : 00054 - N° TVA : FR 36 348 494 915 - APE : 4634 Z

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE
Société Anonyme au capital de 134.056.275 €
Siège social : 51100 Reims - 5, place Général Gouraud
348 494 915 R.C.S. Reims

AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les Actionnaires sont avisés de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 24 novembre 2025, à 15 heures, au siège social de la Société, à 51100 REIMS – 5, place Général Gouraud.

ORDRE DU JOUR

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration,
- ◆ Modification de la dénomination sociale de la Société,
- ◆ Modification de l'article 2 des statuts en conséquence,
- ◆ Modification des objectifs de la raison d'être,
- ◆ Modification de l'article 3.2 des statuts en conséquence,
- ◆ Questions diverses,
- ◆ Pouvoirs à conférer.

Le texte des résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire a fait l'objet d'une publication au BALO n°126 du 20 octobre 2025.

Un avis rectificatif a été publié au BALO n° 127 du 22 Octobre 2025, lequel ne concernait que deux erreurs matérielles du texte des modalités de participation.

Le Conseil d'Administration

MODALITES DE PARTICIPATION

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

I. Formalités préalables pour participer à l'Assemblée Générale

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article R.22-10-28 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **20/11/2025** à zéro heure, heure de Paris :

- Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire **Uptevia (Service Assemblées Générales - Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex)**,
- Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration (« **Formulaire unique de vote** »), ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

II. Modes de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires pourront choisir entre l'un des trois modes suivants pour exercer leur droit de vote en Assemblée générale :

- assister à l'Assemblée générale ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne physique ou morale ;
- voter par correspondance ou par internet.

En plus du Formulaire unique de vote papier, les actionnaires auront la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, désigner ou révoquer un mandataire, demander une carte d'admission par Internet, préalablement à l'Assemblée sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après.

Le site Internet VOTACCESS pour cette assemblée générale sera ouvert à compter du 05/11/2025 à 12h (heure de Paris) jusqu'à la veille de l'Assemblée soit le 23/11/2025 à 15 heures (heure de Paris).

Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir ses instructions.

1. Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale

Les actionnaires, désirant assister à l'Assemblée, devront demander leur carte d'admission de la façon suivante :

• Par voie électronique :

- pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/>
Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.
- pour les actionnaires au nominatif administré : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/> :
Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.
- pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

• Par voie postale :

- pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée générale et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
- pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les demandes de carte d'admission par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon

les modalités indiquées ci-dessus.

Les actionnaires, n'ayant pas reçu leur carte d'admission dans les deux jours ouvrés, précédant l'Assemblée générale, sont invités à :

- Pour les actionnaires au nominatif, se présenter le jour de l'Assemblée générale, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, munis d'une pièce d'identité ;
- Pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire financier de leur délivrer une attestation de participation permettant de justifier de leur qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée.

2. Pour voter par procuration ou par correspondance

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration au Président de l'Assemblée générale ;
- donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues aux articles L. 22-10-39 et L. 225-106 I du Code de Commerce ;
- voter par correspondance ;

Selon les modalités suivantes :

- **Par voie électronique :**
 - pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/> :
Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
 - pour les actionnaires au nominatif administré : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/> :
Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
 - pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire ;
Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com. Ce courriel doit comporter en pièce jointe une copie numérisée du Formulaire unique de vote dûment rempli et signé. Les actionnaires au porteur doivent également joindre à leur envoi l'attestation de participation établie par leur intermédiaire habilité. Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées, réceptionnées et confirmées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures (heure de Paris) pourront être prises en compte.
- **Par voie postale :**
 - pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
 - pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander le Formulaire unique de vote à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, puis lui renvoyer daté et signé. Ce dernier se chargera de le transmettre à Uptevia accompagné d'une attestation de participation.

Les Formulaires unique de vote par voie postale devront être réceptionnés par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.

Les Formulaires unique de vote sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les Formulaires uniques de vote leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre simple par **Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires qui auront envoyé une demande de carte d'admission, un pouvoir ou un formulaire de vote par correspondance ne pourront

plus changer de mode de participation à l'Assemblée générale.

III. — Questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : VRANKEN-POMMERY MONOPOLE - 5, place Général Gouraud - 51100 Reims, ou par voie électronique à l'adresse suivante comfi@vrankenpommery.fr, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

IV. — Droit de communication

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société **VRANKEN-POMMERY MONOPOLE** et sur le site internet de la société <https://www.vrankenpommery.com> ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia.

V. — Retransmission audiovisuelle

Conformément à l'article R22-10-29-1 du Code de commerce, l'Assemblée fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct disponible via le lien suivant : <https://www.vrankenpommery.com/finance/assemblee-generale/>. Un enregistrement de l'Assemblée sera consultable sur le site internet de la Société au plus tard 7 jours ouvrés après la date de l'Assemblée et pendant au moins 2 ans à compter de sa mise en ligne.

Le Conseil d'Administration



Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de
l'Autorité des Marchés Financiers

Date d'arrêt des informations	Nombre total d'actions composant le capital	Nombre total des droits de vote
20 octobre 2025	8.937.085	Total brut des droits de vote : 15.435.145 Total net* des droits de vote : 15.385.034

* Total net = nombre total de droits de vote attachés aux actions - actions privées du droit de vote



VRANKEN-POMMERY MONOPOLE - SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 134 056 275 EUROS
5, PLACE GÉNÉRAL GOURAUD - BP 1049 - 51689 REIMS CEDEX 2 - TÉL. : 33 (0)3 26 61 62 63 - FAX : 33 (0)3 26 61 63 88
348 494 915 RCS REIMS - SIRET : 00054 - N° TVA : FR 36 348 494 915 - APE : 4634 Z

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, inscrire comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

☐ JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : cater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form



Société Anonyme au capital de 134 056 275 €
Siège Social :
5, Place Général Gouraud
51100 REIMS
348 494 915 RCS REIMS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
Convquée pour le 24 novembre 2025 à 15h00
au Domaine Pommery - 5, Place du Général Gouraud - 51100 REIMS
MIXED GENERAL MEETING
To be held on November 24th, 2025 at 3:00 p.m
At Domaine Pommery - 5, Place du Général Gouraud - 51100 REIMS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account		
Nombre d'actions Number of shares	Nominal Registered	Vote simple Single vote
	Porteur Bearer	Vote double Double vote
Nombre de voix - Number of voting rights		

☐ JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou après par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou le Gérant, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES at the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■ for which I vote No or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en notifiant la case correspondante à mon choix. On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Out / Yes	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Non / No	☐
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Out / Yes	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Non / No	☐
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Out / Yes	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Non / No	☐
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Out / Yes	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Non / No	☐
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	I	J
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Out / Yes	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Non / No	☐

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf s'ils signent un autre droit en notifiant la case correspondante :
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:
- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. / I appoint the Chairman of the general meeting
- Je m'abstiens. / I abstain from voting
- Je donne pouvoir (cf. au verso verso (4)) à M. Mlle ou M/Ms, Raison Sociale pour voter en mon nom
/ appoint (see reverse (4)) M. M. or M/Ms, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
For the consideration, this completed form must be returned no later than:
sur 1^{ère} convocation / on 1st notification
21 Novembre 2025 / November 21st, 2025
au : UPTEVA
Service Assemblées
93110 Epôneville de Gléville de Gléville
42021 Paris La Défense Cedex

☐ JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT
Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE
CHAIRMAN OF THE GENERAL
MEETING
See reverse (3)

☐ JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
pour me représenter à l'Assemblée
I HEREBY APPOINT : See reverse (4)
to represent me at the above mentioned Meeting
M. Mlle ou M/Ms, Raison Sociale / M. M. or M/Ms, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'adhésion (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné
et ne peuvent être effectuées à l'issue de ce formulaire). Cf. au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution,
no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

Date & Signature

* Si la formule est renvoyée datée et signée mais qu'aucun cadre n'est coché (carte d'adhésion / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandat), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.
* If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting